



Sabine, l'asso vélo de Rouen

2 rue du réservoir 76000 Rouen
<http://sabinerouenvelo.org/>
courriel : rouensabine@fubicy.org

Rouen, le 18 juin 2017

Madame Mélanie Boulanger
Maire de Canteleu
place Jean Jaurès
76380 Canteleu

Objet : côte de Canteleu

réf : votre courrier du 16 mai 2017

Madame le Maire,

Nous avons lu avec attention votre réponse à notre courrier du 9 mai et sommes étonnés de la teneur de celle-ci.

En effet, vous expliquez vouloir sécuriser la côte de Canteleu notamment en limitant la vitesse des automobilistes, et pour cela, aménager un couloir bus, ouvert également aux taxis et aux vélos, dans le sens de la montée entre la côte de Maupassant et la place Prat. Aucun aménagement n'est prévu dans la partie basse jusqu'à la côte de Maupassant dans le sens montant. Aucun aménagement, non plus, dans le sens descendant sur l'intégralité de la côte.

En réalité, aucun aménagement cyclable n'est donc prévu sur cet axe.

Vous savez qu'aujourd'hui la volonté affichée de la Métropole est de relier, de centralité à centralité, Rouen à sa couronne via des itinéraires cyclables sécurisés et continus. Canteleu fait partie de la première couronne et devrait donc à ce titre proposer un itinéraire entre son centre-ville et celui de Rouen. La côte de Canteleu est l'un des axes de liaison entre les deux villes, et même au-delà en direction de Duclair. Nous regrettons l'aménagement a minima proposé, c'est-à-dire un couloir bus sur une partie de la montée qui ne sécurisera pas les cyclistes lorsqu'ils monteront juste devant un bus, par exemple.

Par ailleurs, vous écrivez que cette voie est calibrée pour laisser passer les convois exceptionnels et que cela réduit les possibilités d'aménagement. Dans ce cas, comment expliquer que deux bandes cyclables aient été aménagées sur cette même départementale, la RD982, au niveau du lycée hôtelier Georges Baptiste ? Il s'agit pourtant bien du même itinéraire destiné aux convois exceptionnels. Comment expliquer qu'à Rouen, sur la RD928 ou route de Neufchâtel, dans le sens montant, une bande cyclable ait été aménagée alors que cette côte est également une desserte pour convois exceptionnels ? Comment expliquer que la RD6015 à Amfreville-la-Mivoie, desserte de convois exceptionnels encore une fois, ait été récemment aménagée et propose des bandes cyclables de chaque côté de la chaussée ?

Nous sommes convaincus qu'il est possible, si la volonté existe, de créer des aménagements sécurisés afin de protéger les usagers les plus faibles dans cette côte.

Nous souhaiterions donc pouvoir vous rencontrer afin d'étudier toutes les possibilités de sécurisation des cyclistes sur cet axe important du territoire de la Métropole, tout en respectant les contraintes dont vous nous avez fait part.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le conseil d'administration,
la secrétaire

Catherine Dupray